

DIGRAIN FOUDROYANT SOURIS

Pâte fraîche contre les souris

Présentation du produit

Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Pâte prête à l'emploi (RB)
Substance active	Alphachloralose (N°CAS 15879-93-3)
Concentration	4% m/m
Amérisant	Benzoate de denatonium 10ppm

Informations réglementaires

Nom homologué : Le Foudroyant Souris Pâte Noire
N° d'AMM : FR-2018-0006-01 / grand public et professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs.
Organismes ciblés : Souris domestiques (*Mus musculus*)
Application : Utilisation à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles.

Mode d'action

L'alphachloralose est un hypnotique (déresseur du système nerveux et convulsivant). Elle agit comme un somnifère en provoquant l'endormissement des souris par ralentissement de leur système cardiaque. Le rongeur tombe en hypothermie puis meurt. L'action est foudroyante : 24h après ingestion de l'appât.

Application et dose d'emploi

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les souris : 10 g à 20 g de produit espacé de 3 à 5 mètres, selon le niveau de l'infestation.

Adapter le nombre de sachets au traitement à effectuer.

Ne pas ouvrir les sachets. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé. Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après utilisation du produit.

NE PAS UTILISER DE RODENTICIDES EN GUISE D'APPÂTS PERMANENTS (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).



Référence & Conditionnement

Réf R7039 : Etui de 80 gr + 1 boîte d'appât sécurisée

Précautions particulières

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Porter les protections individuelles recommandées. Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés. Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes).

Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Remarque :

Sont considérées comme postes d'appâtage sécurisés les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants.

Élimination

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.